



## **La mission prioritaire du groupe pour les premières assises nationales en janvier 2014**

---

- Faire comprendre l'urgence des actions à mettre en place en matière d'information et de prévention des violences sexuelles dans les établissements scolaires, à tous les niveaux (élèves, enseignants, encadrants), à une époque où la communication médiatique et internet véhiculent de mauvais cadres et de la violence en matière de sexualité

## **Mettre l'école dans un vrai rôle éducatif en matière de sexualité**

---

- Expliquer, former, motiver les chefs d'établissements pour inclure information et prévention dans la politique de leur établissement
- Eduquer à la sexualité, de façon adaptée, à toutes les étapes de la scolarité
  - Inscription de la sexualité et du sujet des violences sexuelles dans les « référentiels »
  - Savoir parler de sexualité et non seulement de reproduction
  - Formation obligatoire des enseignants et encadrants sur le sujet des violences sexuelles
- Mettre les professionnels de santé de l'éducation nationale dans un rôle d'éducateurs de santé sur le sujet des violences sexuelles
- Former les Assistants chargés de Prévention de Sécurité (APS) sur le sujet des violences sexuelles
- Informer les familles des élèves sur le sujet

## **Informier et prévenir sur le sujet des violences sexuelles**

---

- Informer les élèves sur ce que sont les violences sexuelles et les dégâts qu'elles causent
- Expliquer aux élèves la conduite à tenir en cas de menaces de violences sexuelles ou de violences sexuelles
- Effectuer de la prévention en matière de violences sexuelles : poser le cadre, redonner les références justes en matière de respect et de sexualité
- Etat des lieux des outils de prévention réalisés par l'éducation nationale, mise à jour, création d'outils complémentaires nécessaires et harmonisation nationale dans leur utilisation
- Vigilance lors des activités sportives au sein des vestiaires et des douches
- Identification précise de tout salarié, consultant ou bénévole intervenant dans les établissements scolaires et vérification de son absence de condamnation en matière de violences sexuelles

## **Améliorer la gestion des violences sexuelles dans les établissements scolaires**

---

- Mettre au point un protocole académique événement grave en matière de violences sexuelles : cellule de crise, procédure de gestion d'événement, traçabilité et suivi des événements
- Formation d'équipes mobiles d'aide à la sécurité (EMAS) spécialisées dans les violences sexuelles
- Encadrement et accompagnement des personnes effectuant les signalements

## **Dépister les élèves victimes de violences sexuelles, en particulier les victimes d'inceste**

---

- L'école doit être un lieu privilégié de protection et de dépistage des enfants victimes d'inceste, puisqu'ils ne peuvent être protégés dans leur famille
  - Formation des enseignants et encadrants au repérage des signaux d'alerte
  - Formation des personnels de santé à la gestion de la prise en charge et du suivi de ces enfants

## **Etablissements scolaires, observatoires privilégiés en matière de violences sexuelles**

---

- Intégration dans l'enquête DIESE (Dispositif Informationnel sur les Environnements de Santé des Elèves) de critères d'évaluation des violences sexuelles

## **Revoir les aspects législatifs en matière de violences (physiques, morales, sexuelles) au sein de l'éducation nationale**

---

- Révision de tous les textes et mise en place d'un texte de loi synthétique en matière de violences
- Uniformisation nationale de la gestion des violences sexuelles au sein de l'éducation nationale